

Reçu à l'Ae le 20 JUL. 2016

DIRECTION DU DESIGN DU RESEAU
174 Avenue de France
75013 PARIS
TÉL. : +33 (0)1 53 94 34 69 – FAX : +33(0)1 53 94 38 69



→ CB

LE DIRECTEUR DU DESIGN DU RESEAU

Paris, le 19 juillet 2016

MEEM/CGEDD/Ae
Monsieur Philippe LEDENVIC
Président de l'Autorité Environnementale
Tour Sequoia
92055 LA DEFENSE Cedex

Affaire suivie par : Corinne ROECKLIN
Objet : Création d'une voie à quai en gare de Chartres
Copie : Emmanuel Laurent, directeur territorial SNCF Réseau Centre Val de Loire

Monsieur le Président,

Dans votre courrier du 11 juillet dernier, vous nous informiez que le projet cité en objet ne pouvait faire l'objet d'un examen au cas par cas car il entrait dans les critères de l'étude d'impact systématique.

Cet aménagement consiste à créer une voie à quai supplémentaire pour améliorer le fonctionnement de la gare, en convertissant pour l'essentiel des voies de service en voies principales dans le périmètre de la gare. Il apparaît ainsi très similaire à un autre projet de SNCF Réseau de création d'une voie à quai en gare de Cergy-le-Haut. Ce projet avait fait l'objet d'un examen au cas par cas en 2013 (référence F-011-13-C-0091) ayant conclu à une décision négative sur la nécessité de produire une étude d'impact.

Je vous saurai gré de considérer à nouveau le formulaire au cas par cas déposé pour le projet en gare de Chartres au regard de ce précédent examen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François TAINTURIER

"SNCF Réseau exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de SNCF Réseau d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

